

**N°08-07-2021 / 02 – Création du poste « Manager du Commerce »**

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,

Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Éric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Monsieur le Président rappelle à ses collègues qu'une convention de financement a été signée entre la Caisse des dépôts et Consignations et la Communauté de Communes du Perche le 14 janvier 2021 (délibération communautaire du 16 novembre 2020) afin de cofinancer la mission de Manager du commerce.

Cette subvention est un forfait de 20K€ par an dans la limite de 80% du coût du poste sur deux années.

Un acompte sera versé en 2021 et le solde sera versé en fin d'année 2022 sur la base d'un rapport d'activités.

Le Manager du commerce a pour mission de renforcer les capacités à agir de la CDC auprès des commerçants et des artisans en vertu de sa compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Le Manager du commerce aura pour missions principales de définir, avec les élus, un plan d'actions stratégiques en faveur du développement du commerce, d'assurer le suivi de l'activité commerciale en lien avec les partenaires institutionnels, de mettre

en place des outils d'observation et de gestion du bâti commercial, de développer et de coordonner, en lien notamment avec l'Office du Tourisme, des animations et opérations de promotion commerciales (les dépenses et recettes liées à ces événements restant à la charge de la commune organisatrice).

Il convient désormais de créer à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 un poste à temps complet de catégorie B de Manager du commerce.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, d'autoriser le Président à ouvrir le poste et à appliquer le régime indemnitaire correspondant.

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **21 JUL. 2021**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 JUL. 2021**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
L'adjoint.e délégué.e,

